SETHY
Société par Actions Simplifiée au capital de 240.000 €
Siège social : P.A. de la Clef de St Pierre — Rond-Point de l'Epine des Champs
78990 ELANCOURT
388 201 428 RCS VERSAILLES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 15 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le 15 mai,

VINCI Construction, société par actions simplifiée au capital de 366 400 000 € dont le siège social est au 1973, Boulevard de la Défense 92000 NANTERRE, immatriculée sous le numéro 348 866 260 RCS NANTERRE, représentée par M. Gaëtan HINTZY, dûment habilité, ci-après désignée l'« **Associé unique** »,

titulaire de la totalité des actions composant le capital de SETHY, ci-après désignée la « **Société** »,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2025 ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux annuels ;
- Le texte des décisions proposées.

PREND LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 ;
- Affectation du résultat social dudit exercice social 2025 ;
- Reconstitution des capitaux propres ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le **31 décembre 2025,** approuve sans réserve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par **un bénéfice de 182 103,13 €** tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, constate que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 font ressortir un bénéfice de 182 103,13 €, et décide d'affecter ledit bénéfice au poste « Report à nouveau » dont le montant est ramené de -301 087,31 € à -118 984,18 €.

L'Associé unique reconnaît en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué le dividende suivant :

(en euros)	Montants distribués	Montants éligibles à l'abattement prévus à l'art. 158-3-2° du CGI*	Montants non éligibles à l'abattement prévus à l'art. 158-3-2° du CGI
2022	0 €	0 €	
2023	0 €	0 €	
2024	0 €	0 €	

() Abattement de 40% applicable aux associés personnes physiques établies en France qui ont opté pour la soumission au barème progressif de l'impôt sur le revenu.*

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate que la société a reconstitué ses capitaux propres à hauteur de plus de la moitié de son capital social qui est fixé à 240 000 €.

En conséquence, il confère tous pouvoir au Président ou à toutes personnes qui se substitueraient, pour procéder à l'inscription modificative au RCS et à faire supprimer sur l'extrait Kbis la mention de la perte de la moitié du capital social.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme pour effectuer, directement ou par délégation, les formalités afférentes à la présente Assemblée.

De tout ce qui précède, le Président de la Société, a dressé le présent procès-verbal.

VINCI CONSTRUCTION
Représentée par Gaëtan HINTZY

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SETHY **Provisoire** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0000 Parc Activité Clef St Pierre 78990 ELANCOURT — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 8 2 0 1 4 2 8 0 0 0 5 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	83 846,96	AI	83 846,96	0
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	917 616	AS	583 083,74	334 532,26
	Autres immobilisations corporelles	AT	116 945,76	AU	10 641,72	106 304,04
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	20 407,46	BI		20 407,46
	TOTAL (II)	BJ	1 138 816,18	BK	677 572,42	461 243,76
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 293,82	BM		2 293,82
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	101 621,02	BW		101 621,02
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 172 745,78	BY	469 035,50	4 703 710,28
	Autres créances (3)	BZ	1 160 633,48	CA		1 160 633,48
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	3 193 732,57	CG		3 193 732,57
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	9 631 026,67	CK	469 035,50	9 161 991,17
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 769 842,85	1A	1 146 607,92	9 623 234,93

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SETHY **Provisoire** — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 240 000)	DA	240 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	-301 087,31
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	182 103,13
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	60 730,39
	TOTAL (I)	DL	181 746,21
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	90 723
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	90 723
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 351 151,23
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 200 859,58
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	296 519,90
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 576 109,99
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 808 209,91
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	84 960
	Instrument financier à terme	D1	
	Autres dettes	EA	91 833,25
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 941 121,86
	TOTAL (IV)	EC	9 350 765,72
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 623 234,93

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	9 054 245,82
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 351 151,23

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SETHY **Provisoire** Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC				
	Production vendue biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue services *	FG / FH / FI	15 413 106,51			15 413 106,51
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	15 413 106,51			15 413 106,51
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)	FP				183 614,10
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles	F1				
	Autres produits (1) (11)	FQ				282 475
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				15 879 195,61
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				1 108 060,02
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				414 719,18
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				8 680 046,35
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				72 757,87
	Salaires et traitements*	FY				2 768 485,52
	Cotisations sociales (10)	FZ				1 548 963,15
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements * (14)	GA				71 650,08
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux dépréciations	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *	GC				106 146,91
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				78 913
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	G1				
	Autres charges (12)	GE				656 983,38
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				15 506 725,46
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				372 470,15
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				7 181,63
	Reprises sur dépréciations	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	GO				
	Produits de cessions d'immobilisations financières	G2				
	Total des produits financiers (V)	GP				7 181,63
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				157 676,77
	Différences négatives de change	GS				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	G3				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				157 676,77
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				-150 495,14
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				221 975,01

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SETHY **Provisoire** Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	39 134,15
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-39 134,15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	737,73
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	15 886 377,24
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	15 704 274,11
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	182 103,13

RENVOIS

(1)	Dont produits nets particls sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	282,65

(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8		Dont cotisations facultatives Madelin	A10		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)							HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dot amt dérogatoire	39 134,15	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

5 **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SETHY **Provisoire** Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			KD	83 846,96	KE	KF 0
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions: Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK	KL
	Constructions: Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN	KO
	Constructions: Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	994 213,29	KT	KU 70 800
	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX 89 833,12
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport*			KY	2 400	KZ	LA 0
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 712,41	LC	LD 24 712,64
	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ 0
	Avances et acomptes			LK		LL	LM
	TOTAL III			LN	1 000 325,70	LO	LP 185 345,76
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
	Autres participations			8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés			1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	36 199,35	1U	1V 0
	TOTAL IV			LQ	36 199,35	LR	LS 0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 120 372,01	ØH	ØJ 185 345,76

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV	LW 83 846,96	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	147 397,29 MK 917 616	ML
	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	0 MN 89 833,12	MO
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV		MP	MQ 2 400	MR
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	3 712,41 MT 24 712,64	MU
	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	0 NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG	151 109,70 NH 1 034 561,76	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	15 791,89 2F 20 407,46	2G
	TOTAL IV	I3		NJ	15 791,89 NK 20 407,46	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	166 901,59 ØL 1 138 816,18	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2026
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SETHY **Provisoire**

Néant ☐ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SETHY **Provisoire** Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE	83 846,96	RF	0	RI		RJ	83 846,96
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	0	PG		PH	0
TOTAL I		RK	83 846,96	RM	0	RN		RO	83 846,96
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	667 072,67	QA	63 408,36	QB	147 397,29	QC	583 083,74
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE	6 443,45	QF	0	QG	6 443,45
	Matériel de transport	QH	2 400	QI	0	QJ		QK	2 400
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 712,41	QM	1 798,27	QN	3 712,41	QO	1 798,27
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	673 185,08	QV	71 650,08	QW	151 109,70	QX	593 725,46
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	757 032,04	ØP	71 650,08	ØQ	151 109,70	ØR	677 572,42

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)						NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

7 **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SETHY **Provisoire** Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	21 596,24	TM	39 134,15	TN		TO	60 730,39
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	21 596,24	TS	39 134,15	TT		TU	60 730,39
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	180 424,10	4F	78 913	4G	183 614,10	4H	75 723
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	15 000	5W	0	5X	0	5Y	15 000
	TOTAL II	5Z	195 424,10	TV	78 913	TW	183 614,10	TX	90 723
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	362 888,59	6U	106 146,91	6V		6W	469 035,50
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	362 888,59	TY	106 146,91	TZ		UA	469 035,50
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	579 908,93	UB	224 194,06	UC	183 614,10	UD	620 488,89
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	185 059,91	UF	183 614,10		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ	39 134,15	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056
1 / 1

Désignation

SETHY **Provisoire**

Autres provisions pour risques et charges

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Autres risques sociaux	15 000			15 000

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SETHY **Provisoire** — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	20 407,46	UV	20 407,46	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	492 998,43		492 998,43		
	Autres créances clients	UX	4 679 747,35		4 679 747,35		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	798,40		798,40		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	19 742,98		19 742,98		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	542 858,99		542 858,99		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	14 141		14 141		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	0		0		
	Groupe et associés (2)	VC	487 369,20		487 369,20		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	95 722,91		95 722,91		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	6 353 786,72	VU	6 353 786,72	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 351 151,23	1 351 151,23		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 200 859,58	2 200 859,58		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 576 109,99	1 576 109,99		
Personnel et comptes rattachés		8C	370 977,98	370 977,98		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	183 420,03	183 420,03		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 238 040,50	1 238 040,50		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	15 771,40	15 771,40		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	84 960	84 960		
Groupe et associés (2)		VI	44 295,22	44 295,22		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	47 538,03	47 538,03		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	1 941 121,86	1 941 121,86		
TOTAUX		VY	9 054 245,82	VZ 9 054 245,82		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2026

Désignation de l'entreprise : SETHY **Provisoire** — Néant * — Exercice N, clos le : 31/12/2025

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	182 103
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	0
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	12 935	XE	42 511
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	19 956	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	9 620		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	80 786	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	82 036
	Amendes et pénalités	WJ	1 250	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	306 650

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	96 773	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH		
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP		
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF
	Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	IF		Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI				XG 49 434
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD							
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2
						TOTAL II			XH 146 207

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	160 443	
	déficit (II moins I)			XJ 0
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	160 443	XO

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL **N° 2058-A**

Désignation

SETHY **Provisoire** **31/12/2025**

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE	49 434

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

10 **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SETHY **Provisoire** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
Provisions pour risques divers	8X		8Y	96 773
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
Provision sur créances clients	9D	80 786	9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	80 786 ▼ ligne WI	YO	96 773 ▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SETHY **Provisoire** — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-4 407 568,97		Affectations aux réserves — Réserve légale	ZB	-24 000	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	39 981,66		— Autres réserves	ZD		
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF	-4 042 500	
				Report à nouveau	ZG	-301 087,31	
TOTAL I	ØF	-4 367 587,31		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	-4 367 587,31	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance			YT	3 573 557,56
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	2 134 543,47
	— Personnel extérieur à l'entreprise			YU	339 417,96
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	74 840,54
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	2 557 686,82
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	8 680 046,35
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	14 739,47
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS		9Z	58 018,40
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	72 757,87
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée			YY	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	
DIVERS	— Montant brut des salaires *			ØB	2 112 222,61
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	3,92 %
	— Filiales et participations (liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) – Si oui indiquer 1, sinon 0			ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*			RH	

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	0	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0
			Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	55203780600593			

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JK	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JL	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JM			
Revenu brut social (si le monant est positif)			JN	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

12 **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A** **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SETHY **Provisoire** Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		**(A)**	**(B)** (ventilation par taux)			**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(13) **SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SETHY **Provisoire** — Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3	77 048			77 048
		N-4				
		N-5	1 000			1 000
		N-6	15 951			15 951
		N-7	72 000			72 000
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2		165 999			165 999

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP **N° 2059-C** **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SETHY **Provisoire** Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥=②+③-④-⑤ ⑥
Moins-values nettes	N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

15 **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SETHY **Provisoire** — Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2026

Désignation de l'entreprise : SETHY **Provisoire** Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	14 149 952,02
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	14 149 952

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus–values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	51 397,29
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	51 397

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	3 037 894,19
Variation négative des stocks	OQ	414 719,18
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	4 308 991,84
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	1 748 638,41
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	654 187,13
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	10 164 431

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	4 036 918

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ / GZ / /
Date de cessation		HR / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F** **2026**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 3 8 8 2 0 1 4 2 8 0 0 0 5 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SETHY **Provisoire**

ADRESSE (voie) 0000 Parc Activité Clef St Pierre

CODE POSTAL 78990 VILLE ELANCOURT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination VINCI CONSTRUCTION
N° SIREN (si société établie en France) 348866260 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 15 000
Adresse : N° 1973 Voie BOULEVARD E LA DEFENSE
Code Postal 92000 Commune NANTERRE Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G** **2026**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 **N° SIRET** 38820142800058

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SETHY **Provisoire**

ADRESSE (voie) 0000 Parc Activité Clef St Pierre

CODE POSTAL 78990 VILLE ELANCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

SETHY - Société pour l'Environnement et les Travaux d'Hydraulique

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

SETHY - Société pour l'Environnement et les Travaux d'Hydraulique

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société SETHY - Société pour l'Environnement et les Travaux d'Hydraulique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SETHY - Société pour l'Environnement et les Travaux d'Hydraulique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société applique la méthode dite de l'avancement pour l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers réalisés, tel qu'exposé dans la note 3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe des comptes annuels. Nous avons examiné la correcte application de cette méthode par la revue des procédures existantes au sein de votre société, par l'examen des données de gestion par chantier et par entretien avec les responsables financiers et opérationnels des chantiers.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés à son activité, et en particulier les risques sur chantiers, tel qu'exposé dans le paragraphe « Provisions pour risques et charges » de la note 3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe des comptes annuels. Notre appréciation des provisions s'est fondée sur la revue des risques identifiés et des estimations retenues, et sur un examen des évènements postérieurs venant corroborer ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 7 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Digitally signed by Pierrick VAUDOUR
Date: 2026.05.07 12:50:43 +02'00'
Pierrick VAUDOUR

Pierrick Vaudour

SETHY

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Parc Activité Clef St Pierre Rond Point de l'Epine des Champs 78990 ELANCOURT

Comptes annuels au 31/12/2025

SETHY
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2025

Bilan Actif

BILAN - ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. / Dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-		-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	83 847	83 847	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL immobilisations incorporelles	***83 847***	***83 847***	***-***	***-***
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	917 616	583 084	334 532	327 141
Autres immobilisations corporelles	116 946	10 642	106 304	-
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles	***1 034 562***	***593 725***	***440 836***	***327 141***
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	20 407	-	20 407	36 199
TOTAL immobilisations financières	***20 407***	***-***	***20 407***	***36 199***
Total de l'actif Immobilisé (II)	***1 138 816***	***677 572***	***461 244***	***363 340***
Matières premières et autres approvisionnements	2 294	-	2 294	417 013
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	101 621	-	101 621	69 630
TOTAL Stock et en-cours	***103 915***	***-***	***103 915***	***486 643***
Clients et comptes rattachés	5 172 746	469 036	4 703 710	5 024 411
Autres créances	1 160 633	-	1 160 633	141 554
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	***6 333 379***	***469 036***	***5 864 344***	***5 165 965***
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
dont actions propres:				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 193 733	-	3 193 733	-
TOTAL Disponibilités	***3 193 733***	***-***	***3 193 733***	***-***
Total de l'actif Circulant (III)	***9 631 027***	***469 036***	***9 161 991***	***5 652 608***
Frais d'émission d'emprunt (IV)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (V)	-		-	-
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - actif (VI)	-		-	-
Total GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VI)	***10 769 843***	***1 146 608***	***9 623 235***	***6 015 948***

SETHY
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2025

Bilan Passif

BILAN - PASSIF			31/12/2025	31/12/2024
Capital social ou individuel	dont versé : 240 000		240 000	240 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			-	-
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence	-	-	-
Réserve légale			-	24 000
Réserves statutaires ou contractuelles			-	-
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :	-	-	-
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	-	-	-
		TOTAL Réserves	**-**	**24 000**
Report à nouveau			(301 087)	(4 407 569)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			182 103	39 982
Subventions d'investissement			-	-
Provisions réglementées			60 730	21 596
		TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	***181 746***	***(4 081 991)***
Produit des émissions de titres participatifs			-	-
Avances conditionnées			-	-
		TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (II)	**-**	**-**
Provisions pour risques			90 723	195 424
Provisions pour charges			-	-
		TOTAL DES PROVISIONS (III)	***90 723***	***195 424***
Emprunts obligataires convertibles			-	-
Autres emprunts obligataires			-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 351 151	(1 221 939)
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	-	2 200 860	5 794 271
Instruments financiers à terme				
		TOTAL Dettes financières	***3 552 011***	***4 572 332***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			296 520	205 853
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 576 110	1 802 388
Dettes fiscales et sociales			1 808 210	1 474 255
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			84 960	-
Autres dettes			91 833	75 185
Produits constatés d'avance			1 941 122	1 772 502
		TOTAL Dettes d'exploitation	***5 798 755***	***5 330 183***
		TOTAL DES DETTES (IV)	***9 350 766***	***9 902 515***
Ecart de conversion Passif (V)			-	-
		TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	***9 623 235***	***6 015 948***

SETHY
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2025

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT			31/12/2025			31/12/2024
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises			-	-	-	-
Production vendue biens			-	-	-	6 224
Production vendue services			15 413 107	-	15 413 107	14 338 154
Chiffre d'affaires net			***15 413 107***	-	***15 413 107***	***14 344 378***
Production stockée					-	-
Production immobilisée					-	-
Subventions					-	4 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					183 614	43 774
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					-	-
Autres produits					282 475	378
Total des produits d'exploitation (I)					***15 879 196***	***14 393 031***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					-	-
Variation de stock (marchandises)					-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					1 108 060	1 637 959
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					414 719	(417 013)
Autres achats et charges externes					8 680 046	8 152 085
Impôts, taxes et versements assimilés					72 758	59 130
Salaires					2 768 486	2 547 915
Cotisations sociales					1 548 963	1 372 672
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	Dotations aux amortissements			71 650	25 253
		Dotations aux provisions			-	-
	Sur actif circulant : dotations et dépréciations				106 147	90 658
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				78 913	58 761
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					-	-
Autres charges					656 983	607 968
Total des charges d'exploitation (II)					***15 506 725***	***14 135 388***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					**372 470**	**257 643**
Opérations en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					-	-
Produits financiers de participations					-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					-	-
Autres intérêts et produits assimilés					7 182	-
Reprise sur dépréciations et provisions					-	-
Différences positives de change					-	-
Produits des cessions d'immobilisations financières					-	-
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie et d'instruments de trésorerie					-	-
Total des produits financiers (V)					***7 182***	***-***
Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					-	-
Intérêts et charges assimilées					157 677	196 932
Différences négatives de change					-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement ey d'instruments de trésorerie					-	-
Total des charges financières (VI)					***157 677***	***196 932***
RÉSULTAT FINANCIER					**(150 495)**	**(196 932)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					**221 975**	**60 711**

SETHY
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2025

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels	-	867
Total des produits exceptionnels (VII)	**-**	**867**
Charges exceptionnelles	39 134	21 596
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**39 134**	**21 596**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**- 39 134**	**- 20 729**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	738	-
Impôts sur les bénéfices (X)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**15 886 377**	**14 393 898**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**15 704 274**	**14 353 916**
BÉNÉFICE OU PERTE	**182 103**	**39 982**

SETHY
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2024

Bilan Actif

BILAN - ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. / Dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-		-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	83 847	83 847	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations incorporelles	***83 847***	***83 847***	***-***	***-***
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel	994 213	667 073	327 141	11 412
Autres immobilisations corporelles	6 112	6 112	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles	***1 000 326***	***673 185***	***327 141***	***11 412***
Participations selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	36 199	-	36 199	36 199
TOTAL immobilisations financières	***36 199***	***-***	***36 199***	***36 199***
Total de l'actif Immobilisé (II)	***1 120 372***	***757 032***	***363 340***	***47 611***
Matières premières, approvisionnements	417 013	-	417 013	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stock	***417 013***	***-***	***417 013***	***-***
Avances et acomptes versés sur commandes	69 630	-	69 630	1 569
Clients et comptes rattachés	5 387 299	362 889	5 024 411	4 684 796
Autres créances	141 554	-	141 554	541 490
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	***5 598 484***	***362 889***	***5 235 595***	***5 227 855***
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
dont actions propres:				
Disponibilités	-	-	-	1 564 788
TOTAL Disponibilités	***-***	***-***	***-***	***1 564 788***
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Total Actif Circulant (III)	***6 015 497***	***362 889***	***5 652 608***	***6 792 643***
Frais d'émission d'emprunt (IV)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (V)	-		-	-
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - actif (VI)	-		-	-
Total GÉNÉRAL - ACTIF (I à VI)	***7 135 869***	***1 119 921***	***6 015 948***	***6 840 254***

SETHY
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2024

Bilan Passif

BILAN - PASSIF			31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	dont versé : 240 000		240 000	240 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			-	-
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence	-	-	-
Réserve légale			24 000	24 000
Réserves statutaires ou contractuelles			-	-
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :	-	-	-
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	-	-	-
		TOTAL Réserves	**24 000**	**24 000**
Report à nouveau			(4 407 569)	(4 513 158)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			39 982	105 589
Subventions d'investissement			-	-
Provisions réglementées			21 596	867
		TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	***(4 081 991)***	***(4 142 702)***
Produit des émissions de titres participatifs			-	-
Avances conditionnées			-	-
		TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (II)	***-***	***-***
Provisions pour risques			195 424	180 437
Provisions pour charges			-	-
		TOTAL DES PROVISIONS (III)	***195 424***	***180 437***
Emprunts obligataires convertibles			-	-
Autres emprunts obligataires			-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			(1 221 939)	1 815 095
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	-	5 794 271	2 666 353
Instruments financiers à terme				
		TOTAL Dettes financières	***4 572 332***	***4 481 448***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			205 853	368 848
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 802 388	2 973 484
Dettes fiscales et sociales			1 474 255	1 280 338
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-	-
Autres dettes			75 185	94 809
		TOTAL Dettes d'exploitation	***3 557 681***	***4 717 479***
Produits constatés d'avance			1 772 502	1 603 591
		TOTAL DES DETTES (IV)	***9 902 515***	***10 802 518***
Ecart de conversion Passif (V)			-	-
		TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	***6 015 948***	***6 840 254***

SETHY
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2024

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT			31/12/2024			31/12/2023
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises			-	-	-	-
Production vendue biens			6 224	-	6 224	-
Production vendue services			14 338 154	-	14 338 154	14 397 012
Chiffre d'affaires net			***14 344 378***	**-**	***14 344 378***	***14 397 012***
Production stockée					-	-
Production immobilisée					-	-
Subventions					4 500	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					43 774	35 904
Autres produits					378	39 401
		Total des produits d'exploitation (I)			***14 393 031***	***14 472 317***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					-	-
Variation de stock (marchandises)					-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					1 637 959	1 294 333
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					(417 013)	-
Autres achats et charges externes					8 152 085	8 367 042
Impôts, taxes et versements assimilés					59 130	69 421
Salaires et traitements					2 547 915	2 361 521
Charges sociales					1 372 672	1 257 399
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	Dotations aux amortissements			25 253	25 643
		Dotations aux provisions			-	-
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				90 658	234 562
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				58 761	76 923
Autres charges					607 968	547 639
		Total des charges d'exploitation (II)			***14 135 388***	***14 234 483***
		RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**257 643**	**237 834**
Opérations en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					-	-
Produits financiers de participations					-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					-	-
Autres intérêts et produits assimilés					-	6 417
Reprises sur provisions et transferts de charges					-	-
Différences positives de change					-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
		Total des produits financiers (V)			**-**	***6 417***
Dotations financières aux amortissements et provisions					-	-
Intérêts et charges assimilées					196 932	142 456
Différences négatives de change					-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
		Total des charges financières (VI)			***196 932***	***142 456***
		RÉSULTAT FINANCIER			**(196 932)**	**(136 039)**
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			**60 711**	**101 794**

SETHY
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2024

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	867	3 794
Total des produits exceptionnels (VII)	*867*	*3 794*
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	21 596	-
Total des charges exceptionnelles (VIII)	*21 596*	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	- 20 729	3 794
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	-	-
Impôts sur les bénéfices (X)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	*14 393 898*	*14 482 528*
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	*14 353 916*	*14 376 939*
BÉNÉFICE OU PERTE	39 982	105 589

SETHY

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Parc Activité Clef St Pierre Rond Point de l'Epine des Champs 78990 ELANCOURT

N° SIRET : 38820142800058

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2025

(Sauf indication contraire, toutes les informations chiffrées sont exprimées en euro)

Note 1 - Faits caractéristiques de l'exercice
Note 2 - Changement de règles & méthodes comptables
Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Informations sur le bilan

Note 4 - Mouvements de l'actif immobilisé
Note 5 - Etat des amortissements
Note 6 - Dépréciations d'actifs
Note 7 - Provisions
Note 8 - État des stocks et en-cours
Note 9 - Échéances des créances et dettes
Note 10 - Charges à payer et produits à recevoir
Note 11 - Comptes de régularisation
Note 12 - Capitaux propres

Informations sur le compte de résultat

Note 13 - Ventilation du chiffre d'affaires
Note 14 - Charges et produits financiers concernant les entreprises liées
Note 15 - Résultat exceptionnel
Note 16 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Autres informations

Note 17 - Engagements financiers donnés et reçus
Note 18 - Engagements de crédit-bail
Note 19 - Effectif moyen
Note 20 - Honoraires des commissaires aux comptes
Note 21 - Rémunération des dirigeants
Note 22 - Relations groupe et régime fiscal
Note 23 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice
Note 24 - Tableau des filiales et participations

SETHY **31/12/2025**
Société par actions simplifiée unipersonnelle

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

La société n'a pas connu au cours de l'exercice de faits caractéristiques remettant en cause la comparabilité des comptes.

Note 2 - Changement de règles et méthodes comptables

La société applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs.

Incidences du changement de méthodes comptables :

A. Résultat exceptionnel : A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan Comptable Général, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires.

Ce changement entraîne le reclassement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant. Il s'agit notamment au 31/12/2025, des cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, des quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat et des amendes et pénalités

B. Transfert de charges : A compter du 1er janvier 2025, la technique des transferts de charges est supprimée. Au 31/12/2025, les opérations sont comptabilisées directement dans les comptes reflétant leur nature.

C. Impacts de présentation : L'application du nouveau règlement est prospective : la colonne 2024 des états financiers est une colonne « de reclassement de présentation » les comptes 2024 n'étant pas retraités conformément aux nouvelles règles.

Les principaux reclassements effectués sur la colonne 2024 sont les suivants :
- Les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- La ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances » ;
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2024 tels qu'ils ont été arrêtés et publiés ont été repris et présentés dans cette annexe.

Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sont établis selon les principes et méthodes du Plan Comptable Général français conformément au règlement ANC n°2022-06 (modifié des nouveaux règlements intervenus depuis) et aux principes généralement admis.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les valeurs relatives aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques acquis.
Les logiciels informatiques sont amortis sur leur durée d'utilisation.
Les fonds de commerce représentatifs d'actifs incorporels dont la durée d'utilisation n'est pas déterminable, ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat majoré des frais accessoires.

Les amortissements comptables de ces immobilisations sont pratiqués en mode linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

• Constructions	10 à 20 ans
• Agencements, installations	5 à 10 ans
• Matériel de chantier, matériel de transport et outillage	3 à 8 ans
• Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans

L'amortissement dérogatoire comptabilisé au passif du bilan en provisions réglementées est constitué de l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal. Ce dernier est calculé à partir des durées d'usage et du mode dégressif pour les immobilisations qui y donnent droit.
Les mouvements affectant les amortissements dérogatoires sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des provisions pour dépréciation jugées nécessaires, compte tenu de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de rentabilité et de plus-values latentes.
Pour permettre de conserver au résultat financier un caractère de résultat courant, les dotations et reprises de provisions sur titres de participation et créances rattachées à ces participations, ainsi que, le cas échéant, les pertes sur ces mêmes créances sont inscrites en résultat exceptionnel. L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus ou moins-values de cessions de titres de participation, rend plus homogène la présentation du compte de résultat.

Stocks

Les stocks de matières et fournitures sont évalués au coût d'acquisition.
Les stocks de produits finis sont évalués par catégorie de matériaux au coût de production.
Des dépréciations sont constatées si le coût de revient est supérieur à la valeur probable de réalisation.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations en cas de risques de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés, dont la mesure peut-être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Elles concernent notamment :
• des provisions pour remise en état des sites destinées à couvrir les travaux et frais de reconstitution incombant à l'entreprise et dotées au fur et à mesure de l'exploitation ;
• des provisions statistiques pour service après-vente, calculées sur le chiffre d'affaires travaux, pour couvrir des interventions courantes de reprise sur chantiers terminés ;
• des provisions pour réfections de chantiers ou litiges travaux, déterminées en fonction des risques spécifiques identifiés afin de couvrir les charges prévisibles résultant de désordres constatés ;

• des provisions pour pertes à terminaison sur les chantiers dont les prévisions à fin d'affaires font ressortir des résultats déficitaires ;

• des provisions pour litiges destinées à couvrir les charges probables résultant de litiges nés avant la clôture de l'exercice ;

• des provisions pour engagements en matière de médailles du travail. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle prospective dite des unités de crédits projetées.

Mode de dégagement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers

Le chiffre d'affaires et le résultat des chantiers sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, définie par le Plan Comptable Général, c'est-à-dire à partir des données prévisionnelles périodiquement révisées.
Pour les baux d'entretien, le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations.

Sociétés en participation

Les travaux réalisés dans le cadre de sociétés en participation, sans moyen matériel et financier propre, donnent lieu à une intégration semi-proportionnelle : comptabilisation de la quote-part du chiffre d'affaires et des charges revenant à chacun des associés.

Appréhension des résultats des filiales sous forme de sociétés de personnes

Les quotes-parts de résultat des sociétés de personnes n'ayant pas opté à l'impôt sur les sociétés sont comptabilisées chez leurs associés lors de leur année de réalisation.
Pour les sociétés de travaux ou de carrières, ces quotes-parts sont portées en produits ou en charges financières selon qu'il s'agit de bénéfices ou de pertes.
Pour les sociétés de production de matériaux (enrobage, malaxage et liants), s'agissant d'une extension de l'activité de la société, les quotes-parts de résultat sont comptabilisées dans la rubrique "opérations en commun" du compte de résultat de la société.

Plans d'actionnariat salarié

La société applique les dispositions comptables (CRC 2008-15) et fiscales relatives au traitement des avantages associés aux plans d'actionnariat salarié en vigueur dans le groupe Vinci, en particulier celles qui concernent les plans de distribution d'actions et plans d'épargne Groupe.
En cas d'attribution d'actions de performance aux employés, lorsqu'une charge devient probable, une charge à payer est comptabilisée linéairement sur la durée du plan car il conditionne l'attribution à la présence du salarié.

Crédits d'impôt

La société applique les dispositions comptables de l'ANC dans sa note d'information du 11 janvier 2011, relative au traitement des crédits d'impôt imputables sur l'impôt sur les sociétés. Ainsi, tous ces crédits d'impôts (tel le crédit d'impôt recherche) sont comptabilisés en moins de l'impôt sur les bénéfices.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés au bilan mais sont mentionnés en engagements hors bilan. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, évaluées selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées. En particulier, ces indemnités concernent le personnel Etam et Cadre. Pour le personnel ouvrier relevant de l'activité travaux publics, ces indemnités font l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeurs (CNPO), qui sont inscrits en charge au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 4 - Mouvements de l'actif immobilisé

La variation des immobilisations, en valeurs brutes, se présente comme suit :

	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Autres Mouvements	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	**83 847**				**83 847**
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial & mali technique affecté	83 847				83 847
Autres immobilisations incorporelles					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
Immobilisations corporelles	**1 000 326**	**185 346**	**151 110**		**1 034 562**
Terrains					
Constructions					
Instal. tech., outillage et mat. industriel	994 213	70 800	147 397		917 616
Autres immobilisations corporelles & mali technique affecté	6 112	114 546	3 712		116 946
Immobilisations en cours					
Avances, acomptes sur immo. corporelles					
Immobilisations financières	**36 199**		**15 792**		**20 407**
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières & mali technique affecté	36 199		15 792		20 407
TOTAL	**1 120 372**	**185 346**	**166 902**		**1 138 816**
Dont apports :					

Note 5 - Etat des amortissements

La variation des amortissements se présente comme suit :

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	**83 847**				**83 847**
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial & mali technique affecté	83 847				83 847
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	**673 185**	**71 650**	**151 110**		**593 725**
Terrains					
Constructions					
Instal. tech., outillage et mat. industriel	667 073	63 408	147 397		583 084
Autres immobilisations corporelles & mali technique affecté	6 112	8 242	3 712		10 642
TOTAL	**757 032**	**71 650**	**151 110**		**677 572**
Dont apports :					

Les reprises d'amortissements de la période s'expliquent par la cession ou la mise au rebut des actifs correspondants.

Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			
- calculées selon le mode linéaire	71 650	- au résultat d'exploitation	71 650
- calculées selon le mode dégressif		- au résultat exceptionnel	
TOTAL	**71 650**	**TOTAL**	**71 650**

Note 6 - Dépréciation d'actifs

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2025
Dépréciation immo. incorporelles					
Brevets et droits similaires					
Fonds commercial & mali technique affecté					
Autres immobilisations incorporelles					
Dépréciation immo. corporelles					
Terrains					
Constructions					
Autres immobilisations corporelles & mali technique affecté					
Immo. en cours					
Dépréciation immo. financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières & mali technique affecté					
Dépréciation en-cours et stocks					
Matières premières et fournitures					
Travaux en cours					
Produits finis					
Dépréciation comptes de tiers	**362 889**	**821 304**	**739 157**	**24 000**	**469 036**
Clients	362 889	821 304	739 157	24 000	469 036
Groupe et associés					
Autres créances					
TOTAL	**362 889**	**821 304**	**739 157**	**24 000**	**469 036**

Des dépréciations d'immobilisations corporelles sont constatées si, à l'issue d'un test de dépréciation, la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La dépréciation ainsi constatée a pour objet de porter la valeur de l'immobilisation à sa valeur actuelle. Le plan d'amortissement est ensuite révisé.

Note 7 - Provisions

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2025
Amortissements dérogatoires	21 596	39 134			60 730
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	**21 596**	**39 134**			**60 730**

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2025
Provisions à caractère d'exploitation	**195 424**	**78 913**	**183 614**	**0**	**90 723**
Service après vente (SAV)	69 583	78 913	72 773		75 723
Réfection chantier - travaux restant à exécuter	110 841		110 841	0	
Remise en état des sites - repliement chantiers					
Pertes à terminaison (PAT)					
Médailles du travail					
Autres litiges et risques d'exploitation	15 000				15 000
Provisions à caractère financier					
Pertes de change					
Risques sur filiales					
Provisions à caractère exceptionnel					
Risques exceptionels					
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	**195 424**	**78 913**	**183 614**	**0**	**90 723**

Les reprises de provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

	Reprises avec objet	Reprises sans objet
Provisions à caractère d'exploitation	**183 614**	
Service après vente (SAV)	72 773	
Réfection chantier - travaux restant à exécuter	110 841	
Remise en état des sites - repliement chantiers		
Pertes à terminaison (PAT)		
Médailles du travail		
Autres litiges et risques d'exploitation		
Provisions à caractère financier		
Pertes de change		
Risques sur filiales		
Provisions à caractère exceptionnel		
Risques exceptionnels		
TOTAL	**183 614**	

Note 8 - État des stocks et en-cours

Nature	31/12/2025
Matières premières et fournitures	2 294
Travaux en cours	
Produits finis	
TOTAL	**2 294**

Note 9 - Échéances des créances et dettes

Créances

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	20 407	20 407	
Créances clients	5 172 746	5 172 746	
Personnel et comptes rattachés	798	798	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	19 743	19 743	
TVA	542 859	542 859	
Etat et autres collectivités	14 141	14 141	
Groupe et associés	487 369	487 369	
Débiteurs divers	95 723	95 723	
Charges Constatées d'Avance			
TOTAL	**6 353 787**	**6 353 787**	

Dettes

	Montant brut	à 1 an au plus	plus d'1 an, 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 351 151	1 351 151		
Emprunts et dettes financières divers	2 200 860	2 200 860		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 576 110	1 576 110		
Personnel et comptes rattachés	370 978	370 978		
Sécurite sociale et organismes sociaux	183 420	183 420		
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 238 041	1 238 041		
Etat : autres impôts, taxes assimilées	15 771	15 771		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	84 960	84 960		
Groupe et associés	44 295	44 295		
Autres dettes	47 538	47 538		
Produits Constatés d'Avance	1 941 122	1 941 122		
TOTAL	**9 054 246**	**9 054 246**		

Note 10 - Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

	31/12/2025
Emprunts et dettes financières	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	979 986
Dettes fiscales et sociales	396 408
Autres dettes	
TOTAL	**1 376 394**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	31/12/2025
Créances clients et comptes rattachés	785 905
Autres créances	507 112
TOTAL	**1 293 017**

Note 11 - Comptes de régularisation : Charges et Produits Constatés d'Avance

	Charges Constatées d'Avance	Produits Constatés d'Avance
Charges et produits d'exploitation		1 941 122
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
TOTAL		**1 941 122**

Note 12 - Capitaux Propres

Le capital social comprend au 31 décembre 2025, 15 000 actions ou parts sociales au nominal de 16 € par action ou part sociale.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Capitaux propres à l'ouverture	**-4 081 991**
Augmentation de capital	4 042 500
Distribution	
Variation des provisions réglementées	39 134
Subventions d'investissement	
Résultat de l'exercice	182 103
Capitaux propres à la clôture	**181 746**

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 13 - Ventilation du Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires concerne les activités suivantes :

	31/12/2025
Routes et infrastructures	
Cadre de vie et environnement	15 413 107
Maintenance et services	
Autres	
Total	**15 413 107**

Note 14 - Transactions entre parties liées

La société applique le règlement n°2022-06 de l'ANC modifié des nouveaux réglements intervenus depuis, qui précise que les transactions à mentionner en annexe sont celles qui présentent une importance significative et qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché. De plus, sont exclues, les transactions conclues entre une société mère et sa filiale, ainsi que celles conclues entre deux filiales détenues en quasi totalité par une même société mère.

Ces cas s'appliquent à la société. Par conséquent, aucune information à ce titre n'est présentée.

Note 15 - Résultat exceptionnel

À compter de l'exercice 2025, le résultat exceptionnel est limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'aux écritures d'origine fiscale ou aux corrections d'erreurs et changements de méthode imposés par la réglementation.

Le résultat exceptionnel comprend pour l'essentiel :

	31/12/2025
Evènements majeurs et inhabituels	
Ecritures fiscales (amortisssements dérogatoires & provisions réglementées)	
Corrections d'erreurs ou changement de méthode	

Note 16 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

Répartition	Résultat avant Impôt	Impôt dû	Résultat net après Impôt
Résultat courant	221 975	-55 494	166 481
Résultat exceptionnel	-39 134	55 309	16 175
Participation	-738	184	-553
Résultat comptable	**182 103**		**182 103**

AUTRES INFORMATIONS

Note 17 - Engagements financiers donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES	Au profit des		Total
	Entreprises liées	Autres	
Cautions sur marchés		2 045 327	2 045 327
Cautions sur engagements financiers			
Hypothèques et nantissements			
Garanties solidaires des sociétés de personnes			
Contrats de location simple (hors crédit bail)			
Indemnités de fin de carrière		247 985	247 985
Autres engagements donnés			
TOTAL		**2 293 312**	**2 293 312**

Cautions sur marchés :

Les garanties données sur marchés concernent principalement les garanties de bonne fin d'exécution de travaux et les garanties bancaires données en couverture des avances reçues par les clients. Lorsque des événements tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat rendent probable la réalisation du risque, celui-ci est provisionné.

Garanties solidaires des sociétés de personnes :

Les associés d'une société de personnes sont solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. L'engagement correspond à la totalité du passif de ces sociétés sous déduction de leur fonds propres et des comptes d'emprunts et comptes courants ouverts au nom des associés. Toutefois, compte tenu de la qualité des partenaires, le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est faible.

ENGAGEMENTS RECUS	Accordés par		Total
	Entreprises liées	Autres	
Engagements reçus des établissements financiers		70 990	70 990
Hypothèques et nantissements			
Autres engagements reçus			
TOTAL		**70 990**	**70 990**

Note 18 - Engagements de crédit-bail

	Nature d'immobilisation financée par crédit-bail			
	Terrains	**Constructions**	**Autres immo. corporelles**	**31/12/2025**
Valeur d'origine				
Amortissements cumulés exercices antérieurs				
Amortissements de l'exercice N				
Total amortissements théoriques				
Valeur nette				
Redevances payées sur ex. antérieurs				
Redevances payées sur l'exercice N				
Total redevances payées				
Redevances à payer : à 1 an au plus				
Redevances à payer : à + d'1 an et - de 5 ans				
Redevances à payer : à plus de 5 ans				
Total redevances restant à payer				
Valeur résiduelle				
Montant pris en charge dans l'exercice				

Note 19 - Effectif moyen

	31/12/2024	31/12/2025
Cadres	12	14
Employés et agents de maîtrise	13	14
Ouvriers	27	29
TOTAL	**52**	**57**

Note 20 - Honoraires des Commissaires aux Comptes

En application du Décret n°2008-1487, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans cette annexe. La société est en effet incluse dans le périmètre de consolidation de Vinci S.A., et l'annexe aux comptes consolidés de Vinci S.A. les mentionne.

Note 21 - Rémunération des Dirigeants

Les mandataires sociaux ne sont pas directement rémunérés par la société.

Note 22 - Relations Groupe et régime fiscal

Forme juridique et intégration fiscale :

La société est constituée en Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Elle est membre du groupe d'intégration fiscale Vinci S.A.. La société acquitte sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Société consolidante :

Les comptes de la société sont intégrés dans le périmètre de consolidation de la société Vinci S.A. (SIREN 552 037 806) dont le siège social se situe au 1973 Boulevard de la Défense - 92 000 Nanterre. Les états financiers du groupe sont disponibles sur le site internet de Vinci.

Note 23 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

SETHY
Société par actions simplifiée unipersonnelle

31/12/2025

Note 24- Tableau des filiales et participations

Informations financières (en €) / Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprise au 1.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A. Total des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprise au 1.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Total des participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C. Total des filiales et participations (A + B)	-	-	-	-	-	-	-	-	-